



COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le lundi 22 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CAILLARD Estelle, DELAROCHE Alexandra, DRAGON Sandra, DUVAL Aurélien, GABARD Bruno, GOUPIL Evelyne, GRANDVALLET Chantal, JUGEL Stéven, LE MOIGNE Nolwenn, LEBORGNE Frédéric, NOËL Pierre, O Denis, PAISLEY Bernard, PONGERARD Pascale, REMY Louise, RENAUDIE Hania, WHITE Cécile

Excusé ayant donné procuration : DENIS Stéphane à NOËL Pierre, GUERIN Quentin à DRAGON Sandra

Secrétaire de séance : JUGEL Stéven

2026-078 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU MORBIHAN DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2026-AXE 2

Rapporteur : RENAUDIE Hania

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que conformément au plan interdépartemental de protection des forêts et landes contre l'incendie en Bretagne (2024-2033) et à l'article L132-1 Code Forestier, la Commune a été classée rouge par 3 arrêtés préfectoraux de 2008, 2010 et 2013. Madame le Maire rappelle également que la partie urbanisée à l'Est de l'agglomération est dépourvue de défense extérieure contre l'incendie.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le projet renforcement des défenses extérieures contre l'incendie peut être éligible au financement par le Fonds Vert.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi de finances n°2026-103 du 19 février 2026 pour 2026 ;

VU le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

VU la circulaire du 1er avril 2026 relative aux règles d'emploi en 2026 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, du fonds national d'aménagement et

de développement du territoire (FNADT) et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) ;

VU l'instruction du 22 août 2023 relative à la dématérialisation et à la simplification des demandes de DETR et de DSIL pour l'exercice 2024

VU l'instruction du 31 mai 2024 relative à la programmation pluriannuelle des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales (DSIL, DETR, DSID, DPV, FNADT)

VU l'instruction du 17 septembre 2025 relative à la préparation de la campagne d'appel à projets au titre de la DETR et de la DSIL pour l'exercice 2026,

Vu le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	
Remplacement d'un poteau incendie	3 526.72	SUBVENTIONS	17 929.12	80%
Pose d'une bâche incendie	18 884.68	Fonds Vert		
			17 929.12	80%
		AUTOFINANCEMENT	4 482.28	20%
TOTAL DEPENSES	22 411.40	TOTAL RECETTES	22 411.40	100%

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert-Axe 2 auprès de la Préfecture du Morbihan,
- De dire que les dépenses seront inscrites au budget principal 2026 de la Commune,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Hania RENAUDIE, Maire

Le secrétaire de séance,
Stéven JUGEL, 5ème adjoint au Maire

